

Objet : *RS - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et le CISALB pour le dévoiement d'une conduite d'eau potable dans le cadre des travaux de confortement des digues de la Leysse*

- date de convocation le 28 juin 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre juillet dix-neuf heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bellecombe-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Grégory Basin à Jean-Maurice Venturini - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Alain Caraco - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Alexandre Gennaro à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Josette Rémy à Vincent Boulnois - de Alain Thieffenat à Hervé Ferroud-Plattet - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

- conseillers excusés : 8

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Sylvie Koska - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 04 juillet 2024

délibération n° 110-24

objet **RS - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et le CISALB pour le dévoiement d'une conduite d'eau potable dans le cadre des travaux de confortement des digues de la Leysse**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, expose que dans le cadre du projet global de confortement des digues de la Leysse, le CISALB doit effectuer des travaux d'urgence ponctuels.

Notamment, au droit du rond-point de Villarcher à Voglans, le CISALB doit épaissir le remblai de confortement, dans l'attente d'un complément du dispositif de restauration de la digue côté rivière. Or la conduite d'eau potable en fonte grise DN250mm appartenant à Grand Chambéry, située dans l'emprise du nouveau remblai prévu, n'est pas apte à supporter les travaux de compactage nécessaires à la bonne tenue du remblai de la digue. De plus, ce remblai rendra complexe toute intervention ultérieure.

Il est donc nécessaire de procéder au remplacement de la conduite d'eau potable et à son déplacement ponctuel, préalablement aux travaux sur la digue. Ces travaux, qui relèvent de la compétence de Grand Chambéry, sont envisagés en septembre 2024.

Le CISALB et Grand Chambéry souhaitent s'associer afin d'optimiser les interventions de chacun et de réduire les délais et les coûts des travaux.

Ainsi, pour assurer la cohérence de l'ensemble des travaux, considérant que le projet global relève de la compétence du CISALB, une convention de mandat est proposée entre Grand Chambéry et le CISALB, pour fixer les modalités selon lesquelles Grand Chambéry confie sa maîtrise d'ouvrage au CISALB pour la conduite des études et des travaux de dévoiement du réseau d'eau potable nécessaires au projet.

L'enveloppe financière prévisionnelle est de 125 300 € HT, répartie ainsi :

- maîtrise d'œuvre : 15 300 € HT,
- travaux : 110 000 € HT.

Les subventions attendues sont de 50 % sur la maîtrise d'œuvre et 80 % pour les travaux.

A l'issue de l'opération, Grand Chambéry remboursera le CISALB des dépenses TTC qu'il aura engagées au titre de sa mission, sur la base des dépenses réellement acquittées, déduction faite des subventions et dans la limite de l'enveloppe prévisionnelle.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et le CISALB pour le dévoiement d'une conduite d'eau potable dans le cadre des travaux de confortement des digues de la Leysse,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et tous documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

110-24

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention de comaitrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et le CISALB pour le dévoiement d'une conduite d'eau potable dans le cadre des travaux de confortement des digues de la Leysse
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres
Date de l'acte :	04 juillet 2024
Annexe(s) :	convention

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240704-lmc1H31826H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31826H1

Date de transmission en Préfecture :	09 juillet 2024
Date de réception en Préfecture :	09 juillet 2024
Date de publication sur le site internet:	mardi 09 juillet 2024